



Perte sur salaire en congé individuel de formation

Par **mimile972**, le **03/07/2008** à **20:22**

bonjour,rnrnj'ai travaillé pendant seize ans dans une grande entreprise et je suis actuellement en congé de formation par le Fongécif. Cette formation a débuté le 12 Février 08 et se termine le 28 Novembre 08. Ma prise en charge étant a 90%. MAIS tous les mois mon employeur déduit des sommes..(300eur ou plus) sur mon salaire. En allant au ministère de l'emploi et l'inspecteur du travail,ils me recommanderont d'écrire à mon employeur pour en savoir davantage sur ces retenues . Pour mon employeur,il s'agit d'une déduction de 10% sur mon salaire correspondant à la partie non prise en charge par le Fongecif. Cette perte de salaire est lourde en conséquences financière . Après maintes démarches,je n'arrive toujours pas à trouver une solution.....? rnrnrnM EMILE F

Par **Accurse**, le **04/07/2008** à **10:01**

Bonjour,rnrnA ma connaissance, votre employeur n'est absolument pas tenu de vous verser un complément. rnrnEn revanche, ça ne lui coûterait rien du tout, puisque le complément éventuel de salaire est déduit de la participation de l'entreprise au financement de la formation professionnelle. rnrnInformez-en votre employeur. rnrnCordialement.

Par **Bulle de savon**, le **10/10/2016** à **12:37**

Bonjour,
Suite à une pathologie rénale mal encadrée, je me retrouve inapte à la conduite de véhicules, ce qui veut dire pour ma part, reprendre un poste partiel (sédentaire) à plus de 5 heures aller retour en ayant eu un accord favorable pour mon congé, je voudrais savoir comment est-on rémunéré en sachant que mon dossier congé a été rempli avec les éléments d'un plein temps et non pour un mi-temps.
Merci d'avance de votre retour... et les
la